



## Problème sur la construction

Par **vsoso**, le **03/08/2011** à **13:35**

Bonjour,

Nous avons acheté une maison neuve jumelée y'a à peu près 1an et sans avoir recours à un avocat (et oui nous n'avons pas de quoi en payer un...), nous avons envoyé des courriers en recommandé au constructeur qui nous a vendu notre maison neuve, car nous avons découvert que nous n'avions pas de séparation de toit et que notre accès voirie a été faite illégalement... Depuis nos courriers, le constructeur ne donne plus signe de vie, filtre même nos appels... Donc que faire?!

Merci par avance pour votre aide!

Par **vsoso**, le **03/08/2011** à **13:37**

Ah j'oubliais, sur nos plans que nous avons récupéré depuis peu de chez le notaire (quasiment un an d'attente pour avoir notre acte de propriété...), on voit bien que nous aurions du avoir une séparation de toit et que l'accès voirie est illégale...